



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 18 mai 2022

## **ALERTE SÉCHERESSE : LE PRÉFET DE VAUCLUSE ÉTEND LES MESURES DE RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU SUR LES BASSINS DU CALAVON-MÉDIAN ET DU SUD-OUEST DU MONT-VENTOUX.**

Depuis le début de l'année, le département subit des conditions de sécheresse précoces obligeant le Préfet de Vaucluse à prendre les premières mesures de restriction de l'usage de l'eau dès le 20 avril dernier sur les bassins du Lez Provençal-Lauzon, de l'Æygues, de l'Ouvèze Provençale, des Sorgues, de la Nesque, du Calavon-amont et du Sud-Luberon.

Pour le quatrième mois consécutif, la pluviométrie du mois d'avril est déficitaire, de l'ordre de 40%. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce déficit atteint désormais les 60% soit un manque de pluie de l'ordre 130 mm pour l'ensemble du département.

L'épisode pluvieux du 20 au 24 avril avec 40 mm de pluie (soit 50 % du total des pluies tombées depuis le 1<sup>er</sup> janvier) ainsi que les pluies orageuses de début mai sur l'est du département (de l'ordre de 30 à 40 mm), ont permis de ralentir temporairement la dégradation de la situation en particulier sur le débit de plusieurs cours d'eau (Æygues, Ouvèze, Sorgues) et la réserve en eau des sols.

Cependant, l'épisode de forte chaleur en cours et prévu pour au moins les 10 prochains jours, combiné à l'absence de prévision de pluie, risque de détériorer très rapidement cette situation précaire, en particulier sur certains bassins actuellement classés en vigilance.

En conséquence, le Préfet de Vaucluse, après consultation du comité « Ressources en eau » a **décidé d'étendre les mesures de restriction de l'usage de l'eau en plaçant en situation d'ALERTE les bassins du Sud-ouest du Mont-Ventoux et du Calavon-médian.**

Les bassins du Lez Provençal-Lauzon, de l'Æygues, de l'Ouvèze Provençale, des Sorgues, du Calavon amont, de la Nesque et du Sud-Luberon sont maintenus en ALERTE.

Seuls les bassins de la Meyne, du Rhône et de la Durance restent en situation de VIGILANCE.

**Bureau de la Représentation de l'État et  
de la Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)



@prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84905 AVIGNON Cedex 09

Le classement en « Alerte » entraîne la mise en application des mesures de restriction de l'usage de l'eau prévues par les nouveaux arrêtés cadres « sécheresse » du 7 avril 2022 qui visent toutes les catégories d'usagers (entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers...). Ces mesures, détaillées sur le site Internet de la préfecture de Vaucluse, concernent notamment :

- **la réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel que soit l'usage,**
- **l'interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h,** à l'exception de la micro-aspersion, du goutte-à-goutte, des cultures en godets, semis et jeunes plantations,
- **l'interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, jardins potagers, terrains de sport de 9 h à 19 h,**
- **interdiction d'arroser les espaces verts et les ronds points** (sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an si l'arrosage est effectué entre 19 h et 9 h),
- **l'interdiction de laver les véhicules** hors des stations de lavage professionnelles utilisant du matériel haute pression et équipées d'un système de recyclage de l'eau, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières...) et liées à la sécurité,
- **l'interdiction de remplir les piscines et spas privés,** seule la mise à niveau pour raisons sanitaires étant autorisée,
- **la fermeture des fontaines** sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source.

Au vu du contexte difficile, une attention soutenue est maintenue sur le suivi de cette situation en particulier sur tous les bassins d'ors et déjà classés en alerte.

En cas d'aggravation de la situation et conformément à l'arrêté cadre départemental, de nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau pourraient être engagées rapidement.

Le préfet fait appel à la vigilance et au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire sa consommation d'eau.

Des contrôles du respect de ces restrictions sont d'ors et déjà prévus et concerneront tous les types d'usagers (professionnels comme particuliers).

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site : <https://bit.ly/3FX4nWa>  
(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et miniers – Sécheresse).

## Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)



@prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84905 AVIGNON Cedex 09

**Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 16-05-2022**  
 portant restriction des usages de l'eau sur certains bassins versants du département de Vaucluse en application de l'arrêté-cadre sécheresse du 07 avril 2022

**VIGILANCE**

numero_secteur	nom_secteur	niveau_de_restriction	date_arrete
1	DURANCE cours d'eau	Vigilance	16-05-2022
2	DURANCE nappe	Vigilance	16-05-2022
4	MEYNE	Vigilance	16-05-2022
12	RHONE	Vigilance	16-05-2022

**ALERTE**

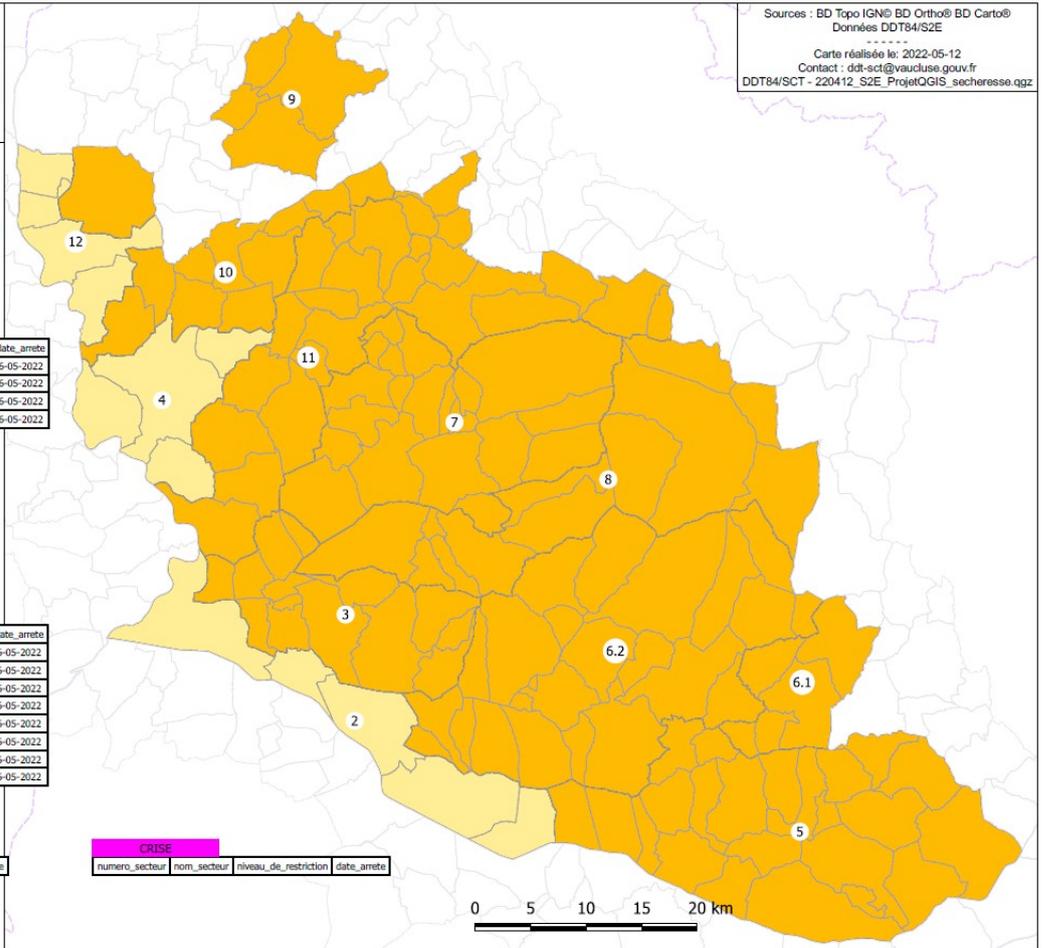
numero_secteur	nom_secteur	niveau_de_restriction	date_arrete
3	SORGUES	Alerte	16-05-2022
5	SUD LUBERON	Alerte	16-05-2022
6.1	CALAVON AMONT	Alerte	16-05-2022
6.2	CALAVON MEDIAN	Alerte	16-05-2022
7	S-O du Mont Ventoux	Alerte	16-05-2022
8	NESQUE	Alerte	16-05-2022
9	LEZ PROVENCAL	Alerte	16-05-2022
10	REYGUES	Alerte	16-05-2022

**ALERTE RENFORCEE**

numero_secteur	nom_secteur	niveau_de_restriction	date_arrete
----------------	-------------	-----------------------	-------------

**CRISE**

numero_secteur	nom_secteur	niveau_de_restriction	date_arrete
----------------	-------------	-----------------------	-------------



**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

   @prefet84  
[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
 84905 AVIGNON Cedex 09

# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Particuliers - Usages d'agrément

**ALERTE**

Gestes  
Éco-  
citoyens



**INTERDICTION** de laver les  
véhicules  
(hors stations professionnelles)



**INTERDICTION** de  
fonctionnement des fontaines  
publiques et privées à circuit  
ouvert



**INTERDICTION**  
d'arroser les espaces  
verts et ronds points  
(hors arbres et arbustes  
plantés en pleine terre depuis  
moins d'un an)



**INTERDICTION** d'arroser les  
jardins potagers entre 9h et  
19h  
**INTERDICTION** d'arroser les  
pelouses et massifs fleuris  
entre 9h et 19h



**INTERDICTION** d'arroser les  
golfs entre 8h à 20h  
**INTERDICTION** d'arroser les  
terrains de sport entre 9h et  
19h



**INTERDICTION** de remplir les piscines  
privées (hors remise à niveau et première mise en  
eau si le chantier a débuté avant les premières  
restrictions)



**INTERDICTION** de laver les voiries, terrasses  
et façades sauf si le lavage est réalisé sous pression  
par une collectivité ou une entreprise de nettoyage  
professionnelle.

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site  
internet des services de l'État en Vaucluse

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

(Portail de l'État en Vaucluse : Politiques publiques – Environnement, risques naturels, technologique et  
miniers – Sécheresse – Police de l'Eau))

site Propluvia du ministère de la Transition écologique :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

**Bureau de la Représentation de l'État et  
de la Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)



@prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84905 AVIGNON Cedex 09